

FICHE D'INSCRIPTION STAND EXTERIEUR

IMPORTANT : N'oubliez pas d'ajouter le chapitre intitulé "Inscription" (page 5) à la fiche d'inscription !

Société :

Raison sociale :

Nom et Prénom du responsable stand :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Mobile : Fax :

E-Mail : N° registre de commerce :

N° Immatriculation de votre véhicule de transport :

ACTIVITE : ☐ VENTE (cocher la case correspondante)

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Pièces détachées | ☐ Littérature,
documentations | ☐ Accessoires,
outillage |
| ☐ Vêtements, textiles | ☐ Miniatures, jouets | ☐ Autres |
| ☐ Auto | ☐ Moto(s) | ☐ Tracteur |

Description de vos produits exposés : (marques , modèles , années)

.....

.....

PRIX STAND EXTERIEUR : (cocher la case correspondante)

- | | |
|---|----------|
| ☐ Emplacement de 9m ² pour moto (3m face x 3m profondeur) (max. 2 motos) | 10 € ttc |
| ☐ Emplacement de 15m ² pour un(e) auto/tracteur (3m face x 5m profondeur) | 15 € ttc |
| ☐ Emplacement de 9m ² pour vente pièces ou articles (3m face x 3m profondeur) | 25 € ttc |
| ☐ Emplacement de 18m ² pour vente pièces ou articles (6m face x 3m profondeur) | 45 € ttc |
| ☐ Emplacement de 27m ² pour vente pièces ou articles (9m face x 3m profondeur) | 65 € ttc |
| ☐ Emplacement libre pour vente pièces ou articles
(max.30m ²) long. :m x larg. :m =m ² x 2,5 €/m ² = € ttc | |

TOTAL :€ ttc

Attention : L'organisateur ne fournit pas de tables, pas de chaises ni de l'eau et de l'électricité pour les stands extérieurs



ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE
DE STEINFORT ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, A.S.B.L.



REGLEMENT

HORAIRES

Installation des stands :

- Vendredi, le 04 août 2017 de 13h00 à 19h00
- Samedi, le 05 août 2017 de 6h00 à 9h00 (démontage 18h00 - 20h00)
- Dimanche, le 06 août 2017 de 7h00 à 9h00 (démontage 18h00 - 21h00)

Ouverture au public :

- Samedi, le 05 août 2017 de 9h00 à 18h00
- Dimanche, le 06 août 2017 de 9h00 à 18h00

Le démontage devra impérativement être effectué après 18h00 le dimanche et terminé le soir même. Votre emplacement doit être restitué dans son état initial. Toute dégradation vous sera facturée.

RESTAURATION

La Restauration est organisée par l'organisateur. (payante)
(menu, grillades, cafeteria, débits de boissons).

LOGEMENT

Camping Simmerschmelz

(+/- 10 Km / 15 Min.)

rue Simmerschmelz
L-8363 Septfontaines

Tel.: +352/307 072

E-Mail: info@campingsimmer.lu

Fax: +352/308 210

<http://www.campingsimmer.lu>

Hotel-Restaurant Jacoby

(+/- 2 Km / 5 Min.)

11, rue de la Gare
L-8380 Kleinbettingen

Tel: +352/39 01 98 1

E-Mail: info@hoteljacoby.lu

<http://www.hoteljacoby.lu>

Légère Hotels Luxembourg

(+/- 39 Km / 45 Min.)

11, rue Gabriel Lippmann
Parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach

Tel: +352/490 006-1

E-Mail: luxembourg@legere-hotels-online.com

<http://www.legere-hotels-online.com>

CONTROLE DES ENTREES

En retour de votre inscription, vous recevrez un « **carton de montage** » et votre **numéro d'emplacement**. Celui-ci est obligatoire pour accéder au Site du Vintage Cars & Bikes Steinfort lors de l'installation le Vendredi après-midi, le Samedi et Dimanche matin, comme précisé dans la section "Horaires".

Vous devrez obligatoirement porter vos bracelets durant tout le week-end. Ces bracelets vous permettent de vous identifier lors d'éventuels contrôles.

VOLS, ENDOMMAGEMENTS ET SECURITE

Les risques de vols sont à la charge des exposants. En aucun cas la responsabilité des organisateurs de la Bourse/Expo ne pourra être mise en cause.



ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE
DE STEINFORT ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, A.S.B.L.



CONDITIONS GENERALES

ADMISSION

- L'inscription ne pourra se faire que pour le Weekend entier.
- La vente prime à l'exposition.
- Toute demande d'inscription incomplète et sans règlement de la facture ne sera pas prise en considération.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant et ce sans motif particulier.
- Tout matériel défendu par la loi luxembourgeoise ne pourra être exposé et vendu.
- Tout matériel qui n'est pas en relation avec la vie mécanique ne pourra être exposé et vendu.
- Les particuliers et clubs ne sont pas autorisés à faire de la publicité pour autrui.
- L'admission est prononcée par la réception de la facture à régler.
- L'organisateur est seul juge de l'implantation des stands.
- Les stands ne pourront pas être cédés ou échangés par le titulaire.
- Aucun hébergement d'un exposant tiers sur un stand n'est autorisé.
- Sont admis au maximum 2 véhicules (auto, tracteur) et/ou 2 emplacements de 3x3m pour vente moto par inscription.

PROPRIETE DES BIENS EXPOSES

Tout exposant doit pouvoir certifier être le propriétaire de ses pièces exposées, être titulaire d'un mandat d'exposition en bonne et due forme qui lui a été consenti par le propriétaire. De plus, il s'engage à produire ces documents sur demande de l'organisateur. En aucun cas l'organisateur ne sera tenu pour responsable des objets présentés et des transactions intervenues durant la manifestation, qui demeurent sous la responsabilité des vendeurs et acquéreurs.

Les marchandises étrangères doivent être impérativement conformes à la législation douanière avant leur mise en place sur les stands.

DESISTEMENT

Tout désistement doit être notifié par l'exposant, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur. ***Si le désistement intervient après le 30 JUIN, 100% du montant de la facture seront dus à titre d'indemnité à l'organisateur.***

ASSURANCES

Chaque exposant est libre de souscrire à une assurance couvrant les pertes, dommages et vols de leurs marchandises.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident durant l'aller à l'Expo/Bourse, pendant l'Expo/Bourse, et durant le retour de l'Expo/Bourse.

AMENAGEMENT DES STANDS

Les stands doivent être présentés de manière esthétique.

Les stands devront être découverts 15 minutes avant l'ouverture au public et recouverts après l'heure de fermeture. Ils doivent être occupés en permanence durant les heures d'ouverture au public. L'emballage des articles exposés ne pourra se faire les jours de la Bourse/Expo avant 18h00.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation de la manifestation, les exposants seront informés et remboursés de l'intégralité du montant de leur inscription.



REGLES DE SECURITE

- Il est interdit d'utiliser les flammes nues telles que chandelles, bougies, feu de Bengale, feu d'artifices, etc.
- Il est interdit d'utiliser tout dispositif de réchauffage ou de cuisson de type réchaud à gaz, barbecue.
- Les tonnelles, tentes type camping ou autre abris temporaires sont interdits. L'installation d'une petite tente de nuit 2x2,5m doit être demandée séparément lors de l'inscription.
- Les chapiteaux, tentes et structures devront faire l'objet d'une installation conforme à la réglementation en vigueur. L'installateur devra fournir une attestation de montage dès la fin de l'installation.
- Les estrades ou structures devront faire l'objet d'une installation conforme à la réglementation en vigueur. L'installateur devra fournir une attestation de montage.
- Les voies permettant l'accès aux engins des services de secours devront être libres en permanence ainsi que les moyens de secours mis à leurs dispositions (Poteaux incendie, bouche d'incendie, etc.)
- Les voies de circulation et les dégagements devront être libres de tout obstacle durant la manifestation.
- Les véhicules exposés disposeront d'un minimum de carburant conformément à la réglementation en vigueur. Si possible les réservoirs des véhicules présentés à l'arrêt doivent être munis de bouchons à clé.
- Les liquides hautement inflammables doivent être sous le verrou et seulement accessibles par l'exposant

La vitesse est limitée à 10 Km/h sur l'ensemble du site lors de l'installation et du démontage. Pendant la manifestation la vitesse est limitée au pas.

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradation du véhicule exposé. L'exposant est tenu d'assurer la surveillance de son véhicule et de son matériel exposé et mis en vente durant les heures d'ouverture de la Bourse/Expo.

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs parties du règlement, l'exposant se verra exclu de la manifestation

En cas d'incendie, d'accident ou de secours contacter :

Services de secours : 112 Police : 113 Organisation : + 352 621 153 311



ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE
DE STEINFORT
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, ASBL



En échange du règlement de votre facture vous recevez :

- un « **carton de montage** » avec votre **numéro d'emplacement au plus tard mi-juillet** (à présenter lors de l'entrée avec votre véhicule de transport sur le site) Il vous servira aussi comme identification au parking et devra être placé visiblement derrière le pare-brise de votre voiture de transport.
- des bracelets vous seront remis lors de votre première entrée au site qui vous permettent l'accès au site et à l'expo/bourse durant tout le week-end.

PAIEMENT:

Après la réception et le traitement de votre dossier d'inscription, une facture vous sera envoyée. **L'inscription sera définitive à partir de la réception de votre paiement.**

TOUTE INSCRIPTION RECUE SANS REGLEMENT DE LA FACTURE NE SERA PAS ENREGISTREE.

Paiement uniquement par virement bancaire:

BIC : CCRALULL

IBAN : LU50 0099 7800 0036 8571

Pour nous informer et compléter au plus vite votre inscription, merci de nous faire parvenir la copie de l'avis de débit de votre banque par Fax, par mail ou par courrier.

Date limite d'inscription : 30 juin 2017.

INSCRIPTION (= page 1 + 5)

L'exposant déclare par sa signature avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales de la Bourse/Expo et de les accepter. Il s'engage à ne porter aucun recours envers l'organisation.

Signature /et cachet de l'entreprise :
(La Signature est précédée de la mention manuscrite
<< Lu et Approuvé >>)

.....

Date:

Nom et qualité du signataire :

Inscription à retourner à:

par Courrier :

ou

Mail :

ou

Fax :

Heinisch Carine
22, rue de Steinfort
L-8371 Hobscheid

inscription@vintage-steinfort.lu

+352 398 595 27



ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE
DE STEINFORT ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, A.S.B.L.

